



DÉPARTEMENT

CHER

CANTON

LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

COMMUNE

CORNUSSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 13 juillet 2015

L'an 2015 et le 13 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle du Conseil municipal à la Mairie, sous la présidence d'Édith RAQUIN, Maire.

**Présents** : Mme RAQUIN Édith, Maire, Mmes : GUÉZET Carole, HERBERT Aurore, MANGANE Sandrine, RICHETIN Marie-Ange, MM : BISSON Philippe, FOURRÉ Jean-François, GUIHARD Olivier, LEMAHIEU Daniel, MOMOT Hervé, PÉNARD Jean-Louis.

### Nombre de membres

- ✓ Afférents au Conseil municipal : 11
- ✓ Présents : 11

**Date de la convocation** : 6 juillet 2015

**Date d'affichage** : 6 juillet 2015

### Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Saint Amand Montrond le 16 juillet 2015  
et publication ou notification du 16 juillet 2015 sur le panneau d'affichage de la mairie.

**A été nommé secrétaire** : M. PÉNARD Jean-Louis

Le compte-rendu du 27 mai 2015 est adopté à l'unanimité.



### **Délibération 2015 - 29 : Prêt relais FCTVA à taux zéro.**

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de la mise en œuvre d'un plan de soutien à l'investissement pour les collectivités locales par un préfinancement à taux zéro des remboursements versés par l'État au titre du FCTVA.

Le montant de ce préfinancement à taux zéro est calculé sur la base des dépenses réelles inscrites au budget principal 2015, les règles de calcul ayant été fixées par les pouvoirs publics.

Le conseil municipal de la commune de Cornusse, après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, délibère :

Pour le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de l'année 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, Edith RAQUIN, Maire de Cornusse est invitée à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un contrat de prêt composé de deux lignes du prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Montant maximum du prêt : 36 000
- Durée d'amortissement du prêt : 17 mois
- Date des échéances en capital de chaque ligne du prêt :
  - Décembre 2016
  - Avril 2017
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 0%
- Amortissement : in fine
- Typologie Gissler : 1A

À cet effet, les conseillers municipaux, à l'unanimité par 11 voix pour, autorisent Édith RAQUIN, Maire de Cornusse à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat.

*À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)*

### **Délibération 2015 - 30 : Convention de Partenariat avec les communes de Croisy, Ignol et Flavigny pour inaugurer en commun le balisage de la ligne de démarcation.**

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les communes de Cornusse, Flavigny, Croisy et Ignol se sont associées pour inaugurer en commun le balisage de la ligne de démarcation.

Il a été décidé que les quatre communes partageraient les dépenses engendrées par cette manifestation. Toutefois, pour que la commune de Cornusse puisse émettre les titres aux trois autres communes, une convention est nécessaire.

À cet effet, Madame Le Maire soumet aux conseillers municipaux le projet de convention établi

par les quatre Maires fixant les modalités de partage des dépenses.

À l'unanimité, par 11 voix pour, le conseil municipal valide la convention de partenariat entre les quatre communes et autorise Madame Le Maire à signer ladite convention.

*À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)*